

aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux.

Nous ne sommes pas sans savoir que la situation en Afrique du Sud ne se réglera pas sans violence et que, quoi que puisse faire la communauté internationale, les effusions de sang et les conflits raciaux ne s'arrêteront pas en un jour. Nous sommes toutefois convaincus que la solution proposée dans l'*Accord du Commonwealth* présente les meilleures chances de transition vers une société démocratique. Même si l'apartheid était bientôt aboli, les explosions de violence ne cesseraient sans doute pas pour autant, car la répression exercée par la minorité blanche a suscité une animosité qu'il ne sera pas facile de dissiper. Il reste que si le monde ne se concerta pas pour ajouter ses pressions à la résistance intérieure, la situation évoluera trop lentement pour éviter des troubles encore plus graves et de nouvelles effusions de sang. Par les mesures que nous proposons, nous voulons faire savoir aux Blancs d'Afrique du Sud qu'ils doivent entamer un véritable dialogue avec leurs concitoyens noirs et nous espérons favoriser une véritable réconciliation des habitants de l'Afrique du Sud. Ces quelques phrases de Nelson Mandela expriment bien l'esprit dans lequel tous ces efforts doivent être déployés :

Je tiens à bien faire comprendre ceci aux Blancs d'Afrique du Sud. Nous serons la majorité, mais cela ne veut pas dire que les Blancs perdront leurs pouvoirs, leur participation, leur vie économique. Comme nulle part ailleurs en Afrique, les Blancs sont chez eux ici. Ce pays est leur foyer. Nous voulons partager ce foyer et partager le pouvoir avec eux.

L'Amérique centrale

Le troisième cas sur lequel nous sommes penchés, celui de l'Amérique centrale, présente un autre type de violations flagrantes, et continuelles des droits de la personne. Selon les estimations, la répression et la guerre civile au Salvador, au Guatemala et au Nicaragua auraient fait en dix ans de 150 000 à 200 000 victimes et auraient entraîné un mouvement de réfugiés touchant 1,5 à 2 millions de personnes, soit 10 p. 100 de la population de cette région. De plus, les destructions massives, combinées aux pressions économiques internationales, ont poussé l'Amérique centrale au bord de la faillite. Ces souffrances ont ému la communauté internationale, et notamment beaucoup de Canadiens.

Le comité a reçu plus de mémoires sur l'Amérique centrale que sur tout autre sujet. Une proportion remarquablement élevée des témoins s'étaient déjà rendus dans cette région, souvent à titre de coopérants ou de membres de délégations, ce qui leur a permis de parler avec une grande conviction et en pleine connaissance de cause. Les auteurs de beaucoup de mémoires ont fait ressortir l'intérêt spécial que doit porter le Canada à la défense des droits de la personne en Amérique centrale; ils ont parlé notamment des réfugiés, des programmes d'aide au développement et des répercussions néfastes que l'instabilité dans cette région a sur l'hémisphère occidental. Les auteurs de mémoires et les témoins ont généralement imputé les violations des droits de la personne en Amérique centrale à l'échec du développement économique, à l'absence fréquente de solutions de rechange aux dictatures et aux régimes militaires, aux bouleversements sociaux, à l'accélération des cycles de violence et à l'intervention de puissances étrangères, opinions que partagent les membres du comité.